

LETTRE D'ENTENTE FAITE EN DEUX (2) EXEMPLAIRES LE 21 JOUR DE DÉCEMBRE 2021,

**ENTRE :** L'UNIVERSITÉ DE MONCTON,  
ci-après appelée « l'Employeur », D'UNE PART,

**ET :** L'ASSOCIATION DES BIBLIOTHÉCAIRES, PROFESSEURES ET  
PROFESSEURS DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON,  
ci-après appelée « l'ABPPUM », D'AUTRE PART.

**OBJET : DATES IMPORTANTES POUR L'ABPPUM UNITÉ II**

**ATTENDU QUE** les parties désirent modifier les dates indiquées dans la convention collective ayant trait à l'évaluation du rendement des chargées et chargés de cours.

**EN CONTREPARTIE DES AVANTAGES MULTIPLES QUI DÉCOULENT DE LA PRÉSENTE, LES PARTIES CONVIENNENT COMME SUIT :**


Le nouvel échancier relié à la procédure d'évaluation du rendement pour les cours crédités des programmes réguliers est tel qu'indiqué dans l'annexe ci-jointe marquée de la lettre « D ».


Cette lettre d'entente est convenue entre les parties sous toute réserve et sera en vigueur de la date de signature jusqu'au 31 décembre 2022.

**EN FOI DE QUOI,** les parties ont signé la présente entente en date du jour et de l'an en premier lieu mentionnés.

Pour l'Université de Moncton

Pour l'ABPPUM

  
Gilles C. Roy  
Vice-recteur à l'enseignement et  
à la recherche

  
Malaïka Bacon-Dussault  
Présidente



 MBSO

## ÉCHÉANCIER RELIÉ À LA PROCÉDURE D'ÉVALUATION DU RENDEMENT POUR LES COURS CRÉDITÉS DES PROGRAMMES RÉGULIERS

Paragraphe	Étapes	Directives spéciales	Année 2021-2022		
			Automne	Hiver	Printemps Été
14.05 14.10	Remise du dossier par le membre au département	au plus tard le...	21 janv. 2022	13 mai 2022	16 sept. 2022
14.07 14.12	Remise au membre du résultat de l'évaluation de son rendement par l'assemblée départementale	au plus tard le...	10 févr. 2022	2 juin 2022	6 oct. 2022
	Date limite au membre pour faire appel du résultat de l'évaluation de son rendement	au plus tard le...	15 févr. 2022	7 juin 2022	11 oct. 2022
14.08 14.13	Remise au membre du résultat de la révision de l'évaluation de son rendement si le membre a fait appel	au plus tard le...	22 févr. 2022	13 juin 2022	17 oct. 2022
	Remise au décanat du dossier du membre et du résultat de l'évaluation de son rendement par l'assemblée départementale	au plus tard le...	15 févr. 2022	7 juin 2022	11 oct. 2022
	Remise au membre du résultat de l'évaluation de son rendement par la doyenne ou le doyen	au plus tard le...	22 févr. 2022	13 juin 2022	17 oct. 2022
14.08 14.13	Date limite au membre pour faire appel du résultat de l'évaluation de son rendement par la doyenne ou le doyen	au plus tard le...	1 <sup>er</sup> mars 2022	20 juin 2022	24 oct. 2022
	Remise au membre du résultat de la révision de l'évaluation de son rendement si le membre a fait appel et dépôt de la fiche d'évaluation du rendement au dossier du membre	au plus tard le...	8 mars 2022	27 juin 2022	31 oct. 2022

NB : les dates ci-hauts sont en jours calendriers et prennent en considération les journées de fin de semaine et les jours fériés conformément à l'article 14.01.

*m* *el*

1785